



13213 - Le port de manteaux en cuir

question

Comment juger les manteaux en cuir porcin ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il a été reçu sûrement du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) qu'il a dit : « Toute peau bien tannée devient pure » et « le tannage purifie la peau du cadavre » Les ulémas ont exprimé des avis divergents sur la question de savoir si ces hadiths s'appliquent à toutes les peaux ou seulement aux peaux des animaux dont la viande serait consommable si on les on avait égorgés. Il est indubitable que le tannage purifie les peaux des cadavres qui auraient été consommables si on les avait égorgés. Ce qui es le cas du chameau et du boeuf. Ces peaux peuvent être employés selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas.

S'agissant des peaux du porc et du chien et animaux assimilables qui ne seraient pas consommables même égorgés, leur purification par le tannage est controversée au sein des ulémas. Il vaut mieux par précaution ne pas les utiliser en vertu de la parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) : «Quiconque se méfie des soupçons met à l'abri et sa foi et son honneur. » et sa parole : « Laisse ce que tu soupçonnes pour ce que tu ne soupçonnes pas. »